

Article | 13 décembre 2019



Évaluation des ESSMS : la HAS défend un référentiel porteur de "valeurs"

Lors du "Grand zapping" du Synerpa, la présidente de la commission de certification à la Haute autorité de santé (HAS) s'est exprimée sur la réforme de l'évaluation en cours dans le social et médico-social. Un discours rassurant qui n'a pas levé toutes les inquiétudes, en particulier sur le calendrier.

« La qualité n'est pas une question technique et son évaluation a du sens pour établir la confiance avec l'utilisateur, les professionnels et le régulateur ». C'est à travers un discours tout en rondeur que la présidente de la commission de certification à la Haute autorité de santé (HAS), Anne-Marie Armanteras de Saxcé, s'est adressée à un parterre de gestionnaires le 12 décembre lors du Grand zapping du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (Synerpa).

L'utilisateur au centre

Alors que les évaluations externes et internes dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) vont être remplacées par un **dispositif national** en 2021, la présidente a défini cette démarche comme un outil permettant d'améliorer « *tout ce qui est fait au bénéfice*

de l'usager » loin de « l'approche technique relevant de procédures administratives ». Pour elle, le futur référentiel relève d'un système à « deux détenteurs ». D'une part, la définition « de façon transparente et partagée, de ce qu'est la qualité de l'accompagnement ». D'autre part, l'appropriation de cette définition par les professionnels, moteur de l'amélioration.

Démarche participative

En outre, pour que ce référentiel « incarne la qualité, il faut qu'il s'appuie sur des valeurs », a-t-elle aussi précisé, défendant la démarche participative pilotée par la HAS. Ainsi pendant un an, le comité de concertation a défini quatre valeurs que sont le pouvoir d'agir de la personne, le respect de ses droits fondamentaux, l'approche inclusive et la réflexion éthique.

À partir de ces notions, huit thèmes ont été identifiés à savoir la santé et les soins, la participation et l'ouverture sur la cité, la bientraitance, les risques (iatrogénie...), les parcours, le recueil de la parole, la stratégie des ESSMS, la scolarisation et l'insertion professionnelle, les modalités pratiques d'évaluation.

1 200 candidatures

Chaque sujet fait l'objet d'un groupe de travail regroupant des professionnels volontaires. Au total, la HAS a reçu 1 200 candidatures pour participer à ces travaux parmi lesquels elle a sélectionné plus de 150 experts pour réaliser cette première étape de construction du référentiel, avant une « deuxième lecture en mars 2020 pour valider les axes retenus ». Un processus qui montre que « ce référentiel ne sera pas écrit pour trois personnes dans un bureau ».

Elle a aussi précisé qu'il y aurait des éléments socles et une déclinaison pour les structures. Ce afin que le rapport puisse « être lu par un usager, sa famille et un professionnel », car « il faut qu'en lisant le sommaire du référentiel, le professionnel puisse se dire, on parle de mon travail ».

Quel calendrier ?

Si cet exposé a été apprécié par les participants dont Didier Sapy, directeur général de la Fnaqpa, qui a salué un « travail tourné vers la qualité perçue par l'usager », elle a néanmoins fait réagir la salle. Principal sujet de crispation ? La question du calendrier. Car si le système actuel perdure jusqu'en décembre 2020, le nouveau dispositif entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Un délai jugé irréaliste par Didier Sapy qui rappelle qu'entre-temps, le référentiel doit être construit et expérimenté dans les structures. Sans compter qu'il faudra aussi rédiger le cahier des charges à destination des évaluateurs qui devront être habilités.

Décret à venir

Autre inquiétude : *quid* de l'autorisation si l'évaluation n'est pas faite en temps et en heure ? « Un décret doit sortir et dira comment cette évaluation sera ou non rattachée à l'autorisation », a expliqué Anne-Sophie Armanteras de Saxcé, reconnaissant ne pas avoir la réponse à ce stade. Traduction pour Didier Sapy ? « L'État n'a pas de doctrine sur cette question, c'est pour cela que les gestionnaires ne comprennent plus rien. Il faut que l'État dise ce qu'il attend de cette réforme et comment les dispositions se mettent en place ».

Proroger l'autorisation

Dans ce contexte incertain, Catherine Mouaci, directrice projets et relations clients pour le

groupe Emera, appelle les pouvoirs publics à « *proroger la validité des autorisations et instituer un calendrier transitoire* ». Au-delà, Didier Sapy invite le gouvernement à revoir le lien entre évaluation et autorisation « *qui n'a plus de sens depuis la mise en œuvre des CPOM devenu l'outil de régulation de l'offre* ».

Au final, malgré le discours rassurant de la représentante de la HAS, le flou persiste sur de nombreux points. Parmi les questions évoquées, restées sans réponses, celle de l'équivalence entre la certification et l'évaluation externe, le lien entre la structure et l'évaluateur ou encore le contrôle des évaluateurs.

Christine Jeandel, nouvelle présidente du Synerpa

Réunis en assemblée générale le 12 décembre, les membres du Synerpa ont élu Christine Jeandel à la présidence du syndicat. Elle succède à Jean-Alain Margarit qui occupait la fonction depuis 2009. Elue pour trois ans, Christine Jeandel représentera les quatre syndicats de la Confédération : Synerpa, Synerpa Domicile, Synerpa RSS (résidences services senior) et le Conseil national des établissements thermaux, soit 2 700 acteurs.

Titulaire d'une maîtrise d'administration économique et social de l'université paris II - Panthéon Assas et diplômée d'un troisième cycle en aménagement et urbanisme de Sciences Po Paris, elle a débuté sa carrière dans le domaine de la promotion et gestion immobilière au sein de la Caisse des dépôts. En 1999, elle devient directrice générale du groupe Médica dont elle pilotera le développement jusqu'en 2014.



Noémie COLOMB

SOURCES

- **Communiqué de presse du Synerpa**
- **Programme du Grand zapping**